Marquez votre différence... Engagez-vous dans la certification Plante Bleue

La certification environnementale et sociale française reconnue par les pouvoirs publics.

Collectivités locales,

- **Répondez** aux attentes des citoyens avec des plantations éco-responsables pour une Cité Verte et durable.
- **Témoignez** de votre engagement dans une démarche volontaire de qualité environnementale et sociale.
- **Favorisez** le développement de pratiques vertueuses de production.

GULFSTREAM RC Nantes B 389 788 993 - Crédits photos : Shutterstock. Impression novembre 2013.

Pour en savoir plus :

www.plantebleue.fr

Contact Plante Bleue : plantebleue@valhor.fr

Organisme de contrôle Ocacia Tél. : 01 56 56 60 50 - ocacia@wanadoo.fr

Plante Bleue est une marque collective déposée par Val'hor

Avec le soutien de :
FranceAgriMer

VAL'HOR
Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, reconnue par l'État
44 rue d'Alésia - 75682 PARIS CEDEX 14

Val'hor
Les professionnels du végétal

Mode d'emploi

à l'attention des

COLLECTIVITES LOCALES

Vous souhaitez planter « éco-responsable » ?

Val'hor
Les professionnels du végétal

Planter des végétaux issus d'entreprises certifiées Plante Bleue

- **Plante Bleue** est la marque de reconnaissance des pépiniéristes et des horticulteurs qui produisent des plantes dans le respect de l'environnement.
- **Les Collectivités** peuvent s'approprier cette démarche d'avenir et valoriser ainsi leur politique en faveur du développement durable, particulièrement celles qui se sont engagées dans un **agenda 21**, qui ont adopté **Ecophyto 2018** et qui souhaitent certifier leurs pratiques éco-responsables.

Comment s'engager ?

- **soit en achetant des végétaux issus d'entreprises certifiées en contactant un producteur certifié**

  La liste des entreprises certifiées est mise à jour en temps réel sur le site **www.plantebleue.fr**

- **soit en faisant certifier votre site municipal de production horticole**

Toutes les informations (procédure, règlement d'usage, référentiel technique, diagnostic..) sont disponibles sur le site **www.plantebleue.fr**.

A noter ! Les végétaux issus d'outils de production certifiés « Plante Bleue » répondent au cahier des charges du label Eco jardin.

Le conseil

Si vous souhaitez vous fournir en plantes issues d'une entreprise certifiée, sensibilisez votre responsable des achats. Plante Bleue peut également constituer un critère d'attribution des marchés de végétaux et à ce titre, peut être intégrée dans vos appels d'offres. Pensez-y !

Communiquer Plante Bleue auprès de vos citoyens

Pour valoriser votre engagement Plante Bleue, vous pouvez communiquer sur les garanties du label. Il certifie vos pratiques éco-responsables visant à limiter les impacts environnementaux.

- diminution de la quantité d'eau utilisée lors de l'arrosage,
- maîtrise des apports d'engrais,
- réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques,
- protection des cultures en favorisant des moyens biologiques,
- tri et recyclage des déchets,
- économies d'énergie notamment en favorisant l'utilisation des énergies renouvelables,
- respect de la faune et de la flore locale,
- gestion des entreprises dans le respect des règles sociales et sociétales.

La règle

La certification d'un outil de production, accordée pour une période de 3 ans, permet d'utiliser le logo « Plante Bleue certifié » dans sa communication.
Plante Bleue est reconnue comme équivalente à la certification environnementale des exploitations agricoles.